

# Commune d'Arthonnay

## Compte rendu réunion du conseil municipal en date du 10 septembre 2014

L'an deux mil quatorze, le dix septembre à 20 heures 30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mme ROUSSEAU Josiane – maire  
Présents : Mmes PRIGNOT Michèle, LOMBARD Emilie, Mrs VAN DEN BROECK Alain, LEONARD Jean Claude, VERITA Jean Luc, LEJAY Jacky, BOSVIEUX Jean.  
Absente excusée représentée par procuration : Melle ROUSSEAU Noémie à Mme PRIGNOT Michèle  
Absents excusés : Mrs CHATELAIN Jean Pierre et CERVEAU Gilles  
Secrétaire de séance : Mme LOMBARD Emilie

Le conseil municipal procède à la lecture des précédentes délibérations.  
Après avoir entendu le compte rendu du 31 juillet 2014, le conseil l'adopte à l'unanimité.

### **Délibération pour le plan de coupe exercice 2015 :**

L'ONF propose au conseil municipal et le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

Le report des parcelles 27 et 28 en 2017 (affouages non terminés)

La suppression de la parcelle 22 (taillis trop jeune et peu de futaies)

Le martelage des parcelles 20 et 21 forêt communale et les parcelles 109,110, 112, 114, 116, 117, 118, 119 de la section de Panfol. Pour les motifs suivants : coupe sanitaire dans les parcelles 20 et 21 et ouverture de chemins de vidange dans les parcelles de Panfol

La mise an adjudication de la totalité de la coupe des parcelles 20 et 21 et 2015 sans délivrance des houppiers à la diligence de l'ONF.

La délivrance totale des parcelles 109, 110, 112, 114,116, 117, 118, 119 pour une période de 2 ans au profit des affouagistes qui se sont faits inscrire au rôle des affouages de l'année 2015

Sous la responsabilité de trois garants :

Mrs LEONARD Jean-Claude, VERITA Jean Luc, LEJAY Jacky

### **Délibération dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et cérémonies »**

A la demande du Trésorier , le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de prendre cette délibération pour l'imputation de diverses dépenses au compte 6232

### **Délibération pour le choix de l'entreprise pour la démolition de la grange du 10 Gde Rue**

Les propriétaires n'ayant effectué aucun travaux dans les délais impartis, la commune décide de faire démolir cette bâtisse.

Après avoir consulté trois entreprises de maçonnerie : MARQUIS à Tanlay, DANTON à Argentenay, GOVIN à Etourvy.

La commission des travaux et des finances a étudié ces différents devis

Mme le Maire s'abstient de vote pour cette délibération pour cause familiale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal décide

- de retenir l'entreprise GOVIN à Etourvy pour un montant de 7 620 € ttc

La commune mandatera cette facture et ensuite cette somme sera mise ne recouvrement pour 1/6 à chaque propriétaire de l'indivision

### **Délibération pour lancer l'appel d'offre pour les travaux d'urgence et de sécurité à l'Eglise St Valentin**

L'architecte a envoyé toutes les pièces nécessaires pour lancer la consultation, elle sera faite à compter du 15 septembre 2014.

Les travaux prévus :

Echafaudage du transept nord – dépose du remplissage de la baie

Echafaudage de la sacristie et déconstruction

Etalement du contrefort nord est

Echafaudage – Bardage de la face extérieure du chœur

### **Délibération pour solliciter la DETR pour la sécurité**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déposera un dossier DETR pour les travaux de sécurité et urgence.

### **Délibération modificative :**

Afin de pouvoir mandater la facture MANSANTI – voirie – en section d'investissement, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil accepte cette modification budgétaire.

### **Di vers :**

-Pour les travaux de voirie à l'entrée du chemin de la Ferme des Vaublins, l'entreprise doit nous transmettre un devis.

- Garde – corps à l'école du bas, le conseil municipal demande que le scellement soit revu  
Un devis complémentaire lui sera demandé pour le retour au dessus de la cave – dangereux.  
Demande de Mr BERTOUX déjà faite en août 2013 – sans réponse – Ce problème d'inondations n'est pas facile à solutionner. Un courrier en réponse à sa demande lui sera adressé.

- Sapins de Noel, le conseil décide de renouveler la décoration du village au moment de Noel avec les sapins.

- Un cadeau de départ à la retraite sera offert à Mr Jacky RAIMBAULT

- Chemin des Peintres, cette année l'organisation a été déplorable, pas de communications.

- Eau Panfol , une réunion sera organisée avec Mr GUILLEMENOT – Président du Syndicat, Mr le Maire de VERTAULT

- Aménagement des abords du cimetière la date de réception des offres n'est pas expirée.

- Mme le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu d'un administré et donne lecture de celui-ci à propos des bruits de voisinages « coq ».

La séance est levée à 22 heures 30

Le Maire

J ROUSSEAU